



Compagnie des Archers Mâconnais
Saison 2023 – 2024
FICHE DE RENSEIGNEMENTS (joindre 1 photo)



Numéro de Licence (pour les renouvellements de licence) :

➤ **NOM *** : M-Mme-Melle

* : mention obligatoire

Nom de jeune fille * :

Date de naissance * :

Prénom :

Lieu de naissance * :

Nationalité :

Nom du père (pour ceux né à l'étranger) :

.....

Nom de la mère (idem)

.....

Adresse :

Code postal : Ville * :

Téléphone : Mobile * :

Adresse e-mail * :

Profession :

Taille (préciser S, M, L etc).....

➤ Type de licence :

ADULTE pratique en compétition

POUSSIN

ADULTE pratique en club

DECOUVERTE à partir du 1^{er} mars 2024

ADULTE pas de pratique sportive

CONVENTION HANDI FFSA, FFSU ou UNSS (sur
présentation de licence à jour)

JEUNE

➤ Souscription assurance (0,28 €) OUI NON

En vertu des possibilités offertes de l'article 38 de la Loi sur le sport, il est possible de refuser la garantie individuelle accident prévue dans le cadre de la prise de licence. En cas de refus de cette garantie, la personne concernée (ou ses ayants droits) renonce à une indemnisation en cas d'accident survenu au cours des activités Tir à l'Arc. Ce refus doit être clairement exprimé **en complétant le modèle de lettre page 4 de la présente.**

	Arc classique	Arc à poulies (avec ou sans viseur)	Arc nu ou arc classique sans viseur	Arc chasse	Arc droit
Choisissez votre type d'arc (cochez la case)					

➤ **Création et renouvellement de licence**

Le certificat médical n'étant plus obligatoire, tant pour les mineurs que pour les jeunes, le questionnaire de santé est suffisant.

Questionnaire de santé, date de remplissage (lien vers questionnaire de santé à imprimer et remplir : https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/qs-sport_cerfa_15699.pdf)

Si obligation médicale de certificat (en cas de réponse positive à une question du QS)

Certificat médical, daté de moins de 1 an

Mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tir à l'arc

Mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition

Nom du médecin : Date de délivrance : N° du médecin :

Personnes à joindre en cas de besoin (obligatoire pour les mineurs)

NOM	PRENOM	TELEPHONE	RESPONSABLE LEGAL

➤ **Activités :**

La personne ci-dessus désignée :

désire adhérer à la Compagnie des Archers Mâconnais pour la saison 2023-2024

désire participer au cours d'initiation adulte (coût 50€ pour la saison) le lundi soir

désire participer au cours perfectionnement adulte (coût 50€ pour la saison) le mercredi soir

désire participer aux entraînements compétitions adultes avec D.E. ou entraîneur fédéral (coût 50€ pour la saison) ; possibilité de 2 cours par semaine au coût de 100€ pour la saison (mardi soir et jeudi)

désire participer aux entraînements compétitions jeunes avec D.E. (coût 100€ pour la saison ; 2 cours par semaine ; mercredi et jeudi)

désire louer un arc de compétition (coût 200€ et chèque de caution de 510€) ; location 31 août / 1^{er} septembre (prorata possible à partir de mars)

désire acheter un kit débutant pour 70€

Et verse ci-joint :

un chèque d'un montant de€ relatif à la licence

un chèque d'un montant de€ relatif aux autres activités

un montant en bons ou tickets loisirs, coupons sport, de€ (CAF/ANCV)

la somme en espèces de€

la somme de 70€ pour l'achat d'un KIT débutant

désire soutenir la Compagnie des Archers Mâconnais et verse la somme de€ à titre de membre bienfaiteur.

Tarif des licences (montant indiqué en €) *réduction de : 25% à partir de la 3^{ème} personne du foyer familial et fiscal sur le total de la part club

TYPES DE LICENCE		Fédération Nationale ** inclus assurance et part pour événement internationaux	Part club incluse pour licenciés *	Total licence	Choix licence (cocher la case correspondante)
A	Adultes pratiques en compétition	71,53	50,00	121,50	
L	Adultes pratiques en club	61,03	50,00	111,00	
E	Pas de pratique	45,03	20,00	65,00	
J	Jeunes	42,53	50,00	92,50	
P	Poussins	33,53	50,00	83,50	
D	Découverte à partir de Mars	22,03	35,00	57,00	
S	Convention UNSS (le tarif est hors licence UNSS)	20,03	50,00	70,00	
U	Convention Sport universitaire (le tarif est hors licence FNSU)	20,03	50,00	70,00	
H	Convention FFSA (le tarif est hors licence FFSA ; pour information base, compétition adultes 45€)	20,03	50,00	70,00	

Cadre réservé à la compagnie des Archers mâconnais

Cotisation (licence).....€

Revue.....€

KIT.....€

Inscription enregistrée le :

N° de licence : Catégorie :

Somme payée :

Chèque :€

Espèces :€



LETTRE DE REFUS Individuelle accident

Je soussigné,

Monsieur/Madame.....né(e)le...

..... père, mère, tuteur de

déclare avoir pris connaissance de la notice d'information sur les assurances délivrée par la Compagnie des Archers Mâconnais N° d'affiliation 02 71 076 agissant en qualité de club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

En vertu des possibilités offertes de l'article 38 de la loi sur le sport, je refuse la garantie individuelle accident d'un montant de 0,25 €, quel que soit le type de licence (poussin, jeune, découverte ou adulte) qui me donne droit à une indemnisation en cas d'accident survenu au cours des activités Tir à l'Arc.

Je renonce donc à une indemnisation en cas d'accident survenu au cours des activités Tir à l'Arc.

Je reconnais avoir reçu les informations de mon club sur les questions d'assurance liées à la pratique du Tir à l'Arc avec ma licence.

Fait à Mâcon, le

Le soussigné,

Nom & signature précédés de la mention "Lu et approuvé"

Signature des parents
(Si mineur).

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e).....

Né (e) le

Autorise la Compagnie des Archers Mâconnais

- A capter et à exploiter à titre gracieux mon image prise lors d'entraînements, de compétitions ou tout évènement au sein de la Compagnie des Archers Mâconnais, sur tout support et en tout format,
- A diffuser les images ainsi réalisées pour l'usage de la Compagnie des Archers Mâconnais dans un cadre strictement non commercial, par voie de presse ou sur son site internet.

Fait à Mâcon, le/...../.....

Signature de l'enfant (précédée de la mention « Bon pour accord »)

Père, Mère ou Tuteur.....

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)

AUTORISATION PARENTALE (ne concerne que les mineurs)

ENFANT : Nom : **Prénom :**

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur)..... de l'enfant susnommé l'autorise à pratiquer le tir à l'arc au sein de la Compagnie des Archers Mâconnais, affiliée à la Fédération Française de Tir à l'arc (FFTA) pour la saison **2023/2024**. Je déclare avoir pris connaissance des horaires. L'enfant mineur désigné ci-dessus est licencié à la FFTA par les soins de la Compagnie des archers Mâconnais. Il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale (pour les garanties souscrites). J'ai bien noté que sa licence doit être accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition pour être validée. Je m'engage à fournir cette attestation au responsable de la Compagnie des Archers Mâconnais.

J'autorise également l'enfant mineur désigné ci-dessus à prendre part aux compétitions sportives, concours et autres activités, et à s'y rendre avec les moyens mis en œuvre par les dirigeants de l'association.

Précautions particulières éventuelles (sportives, médicales, alimentaires...) :

J'autorise, dans le cadre des activités de la Compagnie des Archers Mâconnais, les dirigeants en charge de l'enfant mineur désigné ci-dessus à prendre toute décision médicale et à le faire opérer en cas d'urgence.

N° de sécurité sociale : Nom et adresse de l'organisme de sécurité sociale :

Personnes à prévenir :

..... Tél :
 Tél :
 Tél :

Autorisation parentale pour tout prélèvement automatique nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur les mineurs

En application de l'article 7 du décret n°2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport,

Je soussigné (e) (Nom, Prénom)..... agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur (Nom Prénom de l'enfant)..... autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet, à procéder tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux...) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (Nom Prénom de l'enfant).....

Fait à Le.....

Signature

N.B : l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires. Ces sanctions disciplinaires, outre les sanctions pécuniaires, peuvent aller d'une interdiction temporaire à une interdiction définitive de pratiquer le tir à l'arc ou la totalité des activités sportives en club et à fortiori en compétition.